

N/REF : 3/08/2026 8H25 C:264610 I:37345
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Lundi 03/08/2026 à 8H25

CITYA HENRY

**30 ALLEE HENRI FRENAY
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : GALICE
10 RUE GALICE
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 18 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 10 GALICE GRENOBLE
M GENEVEY *0647068970* 3 EME ETAGE
CAVE 32 M. OU MLLE BAUDOT SCHEER : 06.28.25.39.72

MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT URGENT

Donneur d'ordre : Mme O CHALAYE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 03/08/2026 A 08H30:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M.GENEVEY AU 3EME ETAGE
DÉBOUCHAGE DE LA COLONNE EAUX USEES A L'AIDE DU FURET MÉCANIQUE
PRÉVOIR DE CURER CETTE COLONNE D'URGENCE
REPLI CHANTIER

REMARQUE: CURAGE REALISE LE 10/08

OBSERVATIONS : AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 18/08/26 A 10H23 OCHALAYE@CITYA.COM

TM LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 10/08/26 A 08H56 MME O CHALAYE

TM D. INSTRUCTION ENVOYÉ LE 03/08/26 A 10H05 OCHALAYE@CITYA.COM

TM D. INSTRUCTION EN CC LE 03/08/26 A 10H05 OCHALAYE@CITYA.COM

MERCI DE NOUS ACCORDER LE CURAGE DE LA COLONNE EN URGENCE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	H. Personnel +	RIDGID K50 le 03/08	1	124,98	124,98
TOTAL H.T.					124,98
T.V.A. a 10,00%					12,49
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>137,47</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN